

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AUX AUDIENCES PUBLIQUES**

**DU BAPE**

**AU SUJET DU PROJET DE PARC ÉOLIEN D'ÉNERFIN - DES  
ÉRABLES**



**Le cri (Skrik, 1893)**

Edward Munch, 1863-1944

*Le Cri* est devenu le symbole de l'homme moderne pour qui Dieu est mort et pour qui le matérialisme ne fournit aucune consolation.

**PAR ANDRÉ THIVIERGE**

**CITOYEN D'Irlande**

**Décembre 2009**

## **Présentation**

Il n'est pas facile de maintenir notre confiance dans ce processus que l'on qualifie aisément de démocratique, mais dont trop souvent le niveau d'exigences est mal évalué et massacré par des pratiques incompatibles;

Il n'est pas facile, devant une grosse machine, qui dans le cas qui nous concerne réunit le promoteur, la MRC et la municipalité de St-Ferdinand, et dont le pouvoir d'influencer les décisions est impressionnant, d'affirmer notre opposition au projet;

Cependant, travailler à la préservation de paysages grandioses, nécessité reconnue dans les documents ministériels, tient du devoir de s'opposer à ceux qui donnent la primauté aux intérêts économiques et qui n'ont fait valoir rien d'autres;

Enfin, contribuer, même modestement, à la défense de la qualité de vie des citoyens de plusieurs municipalités, celles qui sont lieux éventuels d'implantation tout comme les municipalités voisines, devient un impératif social.

Nous reconnaissons toutefois un rôle capital au BAPE et nous faisons confiance à sa volonté de donner des avis éclairés au gouvernement.

Pour le présent mémoire, nous avons retenu les trois thèmes suivants:

- Coalition, exclusion et fracture sociale;
- Le paysage;
- L'acceptabilité sociale.

## 1. Coalition, exclusion et fracture sociale

Lors de la première partie des audiences, celle où les citoyens sont invités à poser leurs questions, les troubles sociaux et émotifs vécus par des résidants ont été invoqués, à la fois par des personnes qui risquent de voir leur vie lourdement affectée par ce projet et aussi par le représentant des services de santé et des services sociaux.

Fut abordée la question de la prévention de ces troubles et celle de l'aide que peut espérer recevoir les personnes émotivement affectées.

Voici quelques considérations au regard de ces aspects de la situation vécue par des individus et aussi par une communauté. Cette situation est l'aboutissement d'un processus qui doit être dénoncé.

À la racine du problème vécu, il y a d'abord et avant tout l'**exclusion** pure et simple d'une catégorie de citoyens du territoire visé, non pas les gens contre, mais les gens qui ne sont pas des prospects pour recevoir des éoliennes.

**Exclusion par le promoteur**, Enerfin, qui se cache derrière ce qu'a fait ou pas la première compagnie, mais qui, depuis qu'elle a repris le projet, n'a pas daigné rencontrer, discuter avec les citoyens avec lesquels elle ne cherchait pas à établir de contrats. La compagnie Enerfin, par la voix de son porte-parole, a répété maintes fois que sa démarche a été menée sur une base privée, qu'elle transige avec les propriétaires des terres susceptibles de recevoir des éoliennes.

Toutes ses actions confirment, qu'outre l'invitation à des séances d'information, elle n'a témoigné aucun intérêt, aucune sensibilité aux citoyens qui pouvaient se réveiller avec des éoliennes dans leur champ de vision. Elle n'a jamais cherché à connaître les impacts, les dommages anticipés par ces citoyens. À preuve, très candidement, le 11 octobre en soirée, le porte parole d'Enerfin a reconnu ne pas avoir rencontré, discuté avec les propriétaires du Jardin de nos rêves, mais être ouvert à les rencontrer s'il était invité. Ce n'est là qu'une illustration, puisqu'aucun citoyen non potentiellement intéressant n'a été rencontré.

**Exclusion, par la firme de consultants** embauchée pour les diverses études par Enerfin. Le porte parole de SNC Lavalin a bien voulu démontrer le contraire en soulignant que les personnes ont été considérées sous l'angle de la santé, des effets sonores, des diverses mesures d'atténuation connues ou prescrites par les ministères. Mais la firme n'a pas cru nécessaire de rencontrer des échantillons de la population pour mener des études de type psychosocial, pour caractériser cette population au regard de ses aspirations, de sa conception de la qualité de vie, des intérêts économiques du projet et ainsi de suite. SNC a mis en évidence ses connaissances relatives à la migration des chauve-souris et des possibilités techniques d'arrêter au besoin la rotation des pales des éoliennes, alors que c'est le néant quant à la compréhension de ce qui est vécu par les citoyens, pour ou contre.

**Exclusion par les élus eux-mêmes.** De très nombreux faits ont mis en évidence que les élus se sont vite engagés en faveur du projet. De très nombreuses questions posées aux élus sur diverses facettes du projet et de ses implications ont démontré que le dossier fut fort peu approfondi par les élus avant qu'ils prennent position.

Pire. Les élus sont les représentants de tous les citoyens. Leur engagement rapide aux côtés du promoteur les a vite fait se crispier face aux citoyens qui se sont mis à remettre en question le projet puis à s'y opposer carrément.

Nous avons appris que des citoyens de Vianney ont demandé au maire d'aller les rencontrer, ce qu'il n'a jamais fait.

**Coalition et fracture sociale.** Voilà la résultante d'un processus d'implantation d'un projet guidé par la prédominance de l'intérêt économique sur toutes autres considérations. Éclairons ce processus. Le promoteur fait alliance avec des propriétaires terriens qui deviendront des défenseurs du projet, qu'ils soient résidents ou pas, et encore mieux s'ils ne le sont pas. On se le rappelle, il ne rencontre personne d'autres et la firme qu'il embauche n'a pas non plus le mandat de s'intéresser aux autres citoyens. Cette alliance prépare le rapport de force. Avec cette alliance de certains citoyens, l'alliance aux élus est l'autre prise à assurer pour faire cheminer le projet. Ce fut fait et il y eut des ententes contractuelles, imaginons les conditionnelles aux autorisations gouvernementales. Pire que pire, il y a des élus qui ont reconnu avoir participé à des moments clés de ce processus en ayant eux-mêmes signé des ententes avec le promoteur pour l'installation d'éoliennes sur leur propriété. Pire que pire que pire. Le premier magistrat se désengage de toute responsabilité dans le fait que des membres de son conseil se retrouvent en pareille situation de conflit d'intérêt.

Enfin, si aucune opposition ne surgit, le projet va son petit bonhomme de chemin. Dans le cas contraire, c'est la **fracture sociale**. Celle qui a été nommée par tous, les pour comme les contre.

**Notre avis :**

✦ **Considérant les lacunes irréparables du processus suivi par ce projet, caractérisé essentiellement par la mise à l'écart d'une importante frange de la population à toutes les étapes, par le promoteur, par la firme de consultant SNC Lavalin et par les élus de la municipalité,**

✦ **Considérant que la loi 118, LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE précise ce qui suit au chapitre II, SECTION I, PRINCIPES ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

5° « *participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir

une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

Et que ce principe n'a pas été respecté,

- ✦ **Considérant que le Ministère des affaires municipales reprend «plusieurs des principes mis en avant dans cette loi» (loi 118) et dit «qu'ils sont transposables au développement de l'énergie éolienne», retenons pour le moment ceux-ci :**  
La protection de la santé et **l'amélioration de la qualité de vie** des personnes sont **au centre** des préoccupations relatives au développement durable ;  
Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité avec le **souci de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés;**

**Et que l'amélioration de la qualité de vie des personnes n'a pas été au centre des préoccupations, notamment celle des voisins des sites d'implantation; et que les élus se sont gardés loin et non proches de leurs commettants rebelles au projet .**

- ✦ **Considérant tout ce qui secoue la société québécoise actuellement au regard des collusions et des conflits d'intérêt dans le monde municipal notamment, et ceux qui ont été révélés et reconnus au sein même du conseil municipal de St Ferdinand,**

Alors,

**Le présent projet d'implantation d'éoliennes, mené par Enerfin, doit être rejeté par le gouvernement du Québec.**

## **2. Le paysage :**

### **2.1 Les alignements gouvernementaux**

Pendant un instant, je me suis pris à imaginer que j'adressais au maire de la Ville de Québec, monsieur Labeaume, une demande visant à installer quelques silos en milieu urbain, bien sûr dans une zone où je dérangerais le moins possible le paysage urbain et où je pourrais prévoir des mesures d'atténuation. Et puis, j'ai pensé à sa volonté de sortir les grandes enseignes des commerces de son paysage urbain, parce que ça ne cadre pas avec le «beau». Parce que la dysharmonie n'est pas compatible avec l'image rehaussée qu'il veut pour sa ville. Alors, je me suis dit que je n'avais aucune chance. On voit bien que mes intérêts économiques ne

feraient pas le poids devant la volonté politique du maire de préserver et de valoriser ce paysage urbain. L'incongruité saute aux yeux.

Venons-en au fait. À quelles conditions peut-on accepter d'implanter un champ d'éoliennes dans un paysage champêtre ? À ce propos, le ministère des affaires municipales apporte un ensemble **d'indications**. **Nous allons les traiter brièvement.**

**Tout d'abord, on lit :** « *Le paysage agit comme un concept intégrateur qui traduit physiquement les relations, dans le temps, de l'homme à son milieu. En ce sens, il a une valeur esthétique, patrimoniale, environnementale et sociale.* »

Que pouvons-nous constater à la lecture de ces éléments de définition? Certainement que le paysage constitue une entité, un ensemble qui ne tient pas compte de la division qu'en font les hommes soit en public ou en privé; le paysage va au-delà des clôtures qui séparent les terres ou subdivisent le paysage. En fait le propriétaire d'un jour, ce titre étant au fond bien temporaire, ne peut s'arroger tous les droits puisqu'il y a une partie de cet ensemble sur lequel la collectivité a des droits et envers lequel elle a une responsabilité.

Les élus, aussi bien à la MRC qu'au conseil municipal de St Ferdinand, n'ont pas considéré le paysage dans son ensemble. Quant au promoteur, il s'est allié à des propriétaires privés. Point final. Quand on lui pose des questions sur ce type d'approche, il nous regarde comme si on venait de la planète mars. Jamais au grand jamais, il n'affiche la moindre considération pour la dimension communautaire ou collective du paysage. Pour lui, le paysage correspond à un découpage des terres privées. Pour les élus, rien dans leurs actions ne permet, pour notre plus grande désolation, de percevoir une vision plus élargie de ce qu'est le paysage que celle qu'en a Énerfin.

L'énoncé ministériel réfère aux valeurs esthétique, patrimoniale, environnementale et sociale du paysage. Qui du promoteur, qui des élus a scruté les implications de ces valeurs ? Quand? Et avec quels citoyens ou groupes de citoyens ? Ce ne fut tout simplement pas fait.

**Une seconde citation :** « *Le paysage constitue à la fois un cadre de vie, dont l'attractivité, liée à sa qualité, contribue au bien-être des citoyens, et une ressource (environnementale, patrimoniale, économique et touristique) génératrice de retombées économiques souvent majeures.* »

Commentons. Déjà, les terres qui sont actuellement exploitées, conformément à ce qu'est un milieu agricole, rapportent à leurs propriétaires. En plus, une entreprise parfaitement intégrée à cet environnement champêtre opère, il s'agit du Jardin de nos rêves. Voilà pour la base économique. Qui sont, maintenant, ceux qui tiennent mordicus au projet des éoliennes ? Ceux qui ont des terres sur lesquelles il y aurait des éoliennes. Le pire, c'est que plusieurs d'entre eux n'habitent même pas sur ces terres. Ceux-là n'ont pas manifesté la moindre ouverture à entendre, à chercher à comprendre la situation de ceux qui défendent ce milieu comme «cadre de vie, comme lieu de bien-être, comme ressource patrimoniale et même touristique.»

Ainsi, au nom d'une bonification des revenus de quelques personnes, les dimensions autres qu'économiques n'ont pas été prises en compte, ni par eux, et pire ni par les élus. Les élus ont tout de suite vu une entrée d'argent facile, qui ne demande aucune créativité, aucune imagination. Aucune attention n'a été portée à autre chose que l'économique. Je rappelle que monsieur Généreux, président de la Fédération des municipalités s'est exprimé plusieurs fois en public pour dire que la dimension économique ne pouvait être celle qui domine toutes les autres.

**Encore un petit bout :** *«Enfin, le paysage est un patrimoine collectif qui commande non seulement sensibilité et respect, mais également la responsabilisation des acteurs du milieu par le biais d'une vigilance et d'une implication active en vue d'y favoriser une intégration réussie de tout projet.»*

Comme nous l'avons suggéré précédemment, les indices de la sensibilité d'Énerfin et des élus à ce patrimoine collectif qu'est le paysage demeurent introuvables. Ce ne sont pas que des mots. Une fois que le gouvernement fait pareille affirmation, il faut réellement chercher les manifestations observables à associer au principe. Réunissons cet alignement de qualités d'une action responsable : sensibilité, respect, vigilance et implication active ... Si seulement la MRC et le conseil municipal de St Ferdinand avaient accepté de faire appel à une firme indépendante, qualifiée et reconnue pour faire, avec les citoyens, la caractérisation du paysage. Malheureusement, les demandes des citoyens n'ont jamais été entendues. Des citoyens ont dit : faisons appel à Ruralis...mais ils ont essuyé un refus. Les citoyens qui ont soulevé des questions, qui ont émis des objections ont été vite classés «emmerdeurs» et exclus du processus.

**Un autre segment :** *«En vertu des responsabilités qu'ils exercent en matière de planification et de gestion de l'utilisation du territoire, les élus de la MRC comptent parmi les principaux fiduciaires de ce patrimoine, et*

*leurs actions seront déterminantes quant au legs qui sera transmis aux générations futures. »*

Voici. La notion de legs implique une vision à long terme. D'autres considérations que la dimension économique ont-elles été mises de l'avant par les gens favorables au projet ? Dans tout ce qui a été exprimé par les gens favorables au projet, que trouvons-nous pour les générations futures et non seulement pour les acteurs du présent ? Avec ces déboisements, ces routes et ces structures verticales en place pour au moins 20 ans, quel sens prend le mot legs ? Qui doit déterminer ce qu'il doit être ? Certainement pas quelques élus qui demeurent imperturbables devant les questions, les inquiétudes et les objections formulées par une bonne partie de la population.

Cette absence de vision à long terme de la part des élus, et pire leur surdité, leur refus d'entendre, de considérer les appréhensions et les aspirations d'une partie importante des citoyens, combinée à l'avidité et à l'insensibilité totale d'Énerfin pour ces considérations a de quoi horrifier.

**Enfin**, il est écrit que *«Le gouvernement insiste sur le fait que toute intervention sur le paysage se doit d'être précédée d'une démarche de connaissance de celui-ci. Cet exercice doit déborder le seul aspect visuel pour englober ses dimensions physique ou environnementale (assise biophysique et ses éléments naturels), sociale (activités humaines, aspirations de développement, enjeux sociaux, modèles culturels), sensible (perception visuelle) et évolutive ou temporelle (mouvance des caractéristiques biophysiques, histoire des actions de l'homme). »*

Monsieur le président, on lit *« le gouvernement **insiste** sur ...»*. Aucune démarche faite en ce sens par les élus et le promoteur ne peut être retracée. Le porte-parole d'Énerfin a bel et bien reconnu ne pas avoir rencontré d'autres personnes que les candidats potentiels à une signature de contrat. SNC n'a jamais traité les dimensions **sociales** définies comme étant les **activités humaines, les aspirations de développement, les enjeux sociaux, les modèles culturels**. Et la dimension évolutive encore moins. Le promoteur et les élus ont carrément fait fi de ces insistances du gouvernement.

**Monsieur le président, ce processus fut bâclé. Le promoteur a mis sous contrat des gens qui allaient devenir ses alliés ; il a fait de même avec les élus. Il a pris le cahier de charges ou de normes, et il a accompli un travail superficiel cherchant à se conformer minimalement aux demandes gouvernementales. Il n'a rien saisi au fond de la question.**



## 2.2 La beauté du paysage

La beauté du paysage, nous l'avons évoquée antérieurement, est un élément majeur du dossier. Je n'ai jamais lu ni entendu le promoteur exprimer ses sentiments face à cette beauté des Appalaches dans notre région. Il a dit, à quelques reprises, être un citoyen corporatif sensible, alors que :

- Il n'a jamais reconnu la beauté de nos paysages;
- Il n'a jamais affirmé que cette beauté du paysage, liée au respect de son intégrité, sera la même après l'installation éventuelle de 50 éoliennes;
- Il a toutefois reconnu, qu'outre la peinture verte appliquée sur les bases ou socles, il n'y a guère de moyens de fondre les éoliennes dans le paysage, i.e. de rétablir la ligne d'horizon (horizontalité) du paysage, ligne rompue par un champ de très hautes structures verticales;
- Il n'a jamais reconnu que la stabilité ou la fixité dominante d'un paysage, ce qui fait qu'il peut être apaisant, objet d'admiration ou de contemplation, sera rompue par l'introduction du mouvement, d'un mouvement non synchronisé de gigantesques pales; et de par son objectif économique, il lui est interdit de reconnaître que la seule véritable mesure d'atténuation serait que les pales ne tournent pas.

Qu'une multinationale de l'énergie ne s'intéresse pas vraiment à ce type de considération n'est pas si surprenant. Mais le fait que des élus, dont le devoir est de représenter tous les citoyens, se comportent en colonisés et ne prêtent pas attention aux requêtes d'une forte partie de la population nécessite l'érection d'une barrière, d'un STOP.

Il nous faut voir comment évolue l'accueil des parcs éoliens dans le monde. Tout ne peut être fait n'importe comment. Prenons un exemple récent, en France.



**Discours de Nicolas Sarkozy**

Nous voulons faire de la France le leader des énergies renouvelables, au-delà de l'objectif européen de 20 % de notre consommation d'énergie en 2020.

**Pour autant, je suis contre une forme de précipitation qui se traduit finalement par la dégradation de l'environnement.**

**les éoliennes oui...mais d'abord sur les friches industrielles, et loin des sites emblématiques.....et M. Sarkozy, se tournant vers m. Barroso, a donné la**

**raison de sa décision, mais franchement quand je survole certains pays européens.... hein!...cela ne donne pas envie.... "**

**Devant l'évidence de preuves allant dans le sens d'un manque de considération net du promoteur et des élus pour la préservation de ces paysages exceptionnels des Appalaches;**

**Devant l'absence de considération pour les citoyens qui furent carrément exclus de toutes études rigoureuses et indépendantes, elles-mêmes demandées mais refusées ;**

**Nous comptons sur les avis que transmettra le Bureau des audiences publiques, ultime porte-voix d'une grande partie des citoyens carrément marginalisés, avis qui soulèveront cet attachement d'un très grand nombre de citoyens à leur patrimoine paysager et soulèveront aussi cette carence majeure que constitue l'absence d'études de caractérisation indépendante nécessaires dans un processus qui veut impliquer tous les citoyens.**

### **3. L'acceptabilité sociale**

Dans divers dossiers controversés, des ministres du gouvernement québécois ont répété que le gouvernement n'imposerait pas des projets de développement à des régions qui n'en veulent pas. Dans le dossier des parcs industriels éoliens, nous avons entendu madame Normandeau, ministre des affaires municipales. Et dans le dossier de l'uranium à Sept-Îles, ce fut au tour du ministre des ressources naturelles.

Mais devant le flou qui persiste pour mesurer le degré d'acceptation d'un projet dans une région, on voit une vingtaine de médecins de Sept-Îles annoncer leur démission. À St-Ferdinand, il est clair qu'un fort pourcentage de la population s'oppose vigoureusement au projet. Les centaines de personnes réunies par le RDDA à diverses reprises en témoignent. À cela s'ajoute le résultat des dernières élections municipales qui révèlent que 53 % de la population ont voté contre le maire actuel. Et le maire s'est prononcé, à la différence de ses deux opposants, contre la tenue d'un référendum.

Devant cette ambiguïté persistante, nous avons fait parvenir une série de questions au BAPE pour tenter d'obtenir plus de précisions sur ce concept d'acceptabilité.

Voici ces questions :

*L'acceptabilité sociale constitue un critère majeur pour aller ou non de l'avant avec un projet. Comment se définit ce concept ? Qui le définit ? Quels sont les indicateurs qui permettent de le mesurer ? Sa définition et son utilisation ont-elles varié d'un rapport du Bape à un autre ? Et les décisions ministérielles d'autoriser*

*ou non des projets ont défini de quelle façon l'acceptabilité sociale et quel fut son poids dans les décisions ?*

Les réponses sont venues du ministère des ressources naturelles seulement, bien que certaines d'entre elles auraient été mieux couvertes par le BAPE.

Suit la réponse obtenue. À cette réponse, nous allons associer, en caractères **gras**, nos commentaires.

**Réponse:**

«Le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer des projets aux populations qui n'en veulent pas, et ce, dans le respect de tous les processus démocratiques en place. »

**Sans doute avons-nous là la plus grande des frustrations éprouvées par un grand nombre de citoyens. En effet, l'exclusion, par le promoteur, du processus d'une grande partie des citoyens non intéressants pour signer des contrats; le manque de considération et d'implication pour les municipalités avoisinantes et leurs citoyens dont le milieu de vie serait bouleversé par ce parc industriel; le refus des décideurs, des élus, d'éclairer des aspects du dossier par des études indépendantes, notamment celles ayant trait au paysage, malgré un appel en ce sens de bon nombres de citoyens; et le comble, des conflits d'intérêt, finalement reconnus de la part de conseillers et non désavoués par le maire, et ce devant les commissaires eux-mêmes, qui ont contaminé tout le processus dit démocratique.**

**Nous affirmons que le processus démocratique a été bafoué par le promoteur et par les élus au nom de considérations purement économiques.**

«L'acceptabilité sociale est une condition essentielle à la réalisation de tout projet. Toutefois, l'acceptabilité sociale ne signifie pas l'unanimité, mais davantage l'obtention d'un consensus au sein de la population. C'est donc au travers de l'ensemble du processus de consultation et d'analyse environnementale qu'il est possible de mesurer le degré d'acceptabilité sociale d'un projet.»

**Les possibilités d'établir un consensus sont, à ce jour, nulles. Bâtir un consensus implique une qualité de démarche qui inclut tous les citoyens, quel que soit leur avis au départ. Établir un consensus suppose, de la part des élus, les leaders officiels du milieu, un**

**support à l'expression de la part de tous les citoyens, suppose un accompagnement par les élus de ce processus fait d'information, de discussion et finalement d'une prise de position. Tout démontre qu'aucune de ces exigences d'un cheminement pouvant conduire à un consensus n'a été rencontrée. En partant, l'alliance prématurée des élus avec le promoteur rendait un tel cheminement improbable. Aujourd'hui, les citoyens, quelle que soit leur position, les élus, déjà lors de la campagne électorale municipale, et tous les observateurs conviennent aisément qu'il y a une fracture sociale, un déchirement. Le processus a été contaminé et ses conséquences demeurent irréparables.**

**Ce consensus, relié à la notion d'acceptabilité sociale qualifiée d'essentielle dans la réponse du ministère, est impossible.**

«Ainsi, les audiences du SAPE permettent aux populations concernées, de présenter leurs préoccupations au sujet du parc éolien proposé et, le cas échéant, de suggérer des modifications au projet.

À la fin de ce processus, le SAPE fera état de ses constatations et de l'analyse qu'il en a tirée dans un rapport qu'il transmet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La ministre rendra publique le rapport dans les 60 jours suivant sa réception. Le MDDEP, de concert avec les autres ministères, préparera une analyse environnementale en tenant compte du rapport du SAPE et fera ses recommandations au Conseil des ministres. À la lumière de ces informations, le Conseil des ministres décide alors d'autoriser le projet et, s'il y a lieu, sous certaines conditions ou encore de le refuser.»

**À ce point de la réponse du ministère qui précise le cheminement du rapport du BAPE, nous n'avons pas réellement de réponses à certaines des questions que nous avons posées et que nous rappelons ici :**

*Quels sont les indicateurs qui permettent de le mesurer ? Sa définition et son utilisation ont-elles varié d'un rapport du Bape à un autre ? Et les décisions ministérielles d'autoriser ou non des projets ont défini de quelle façon l'acceptabilité sociale et quel fut son poids dans les décisions ?*

**Nous croyons que dans un processus qui se veut transparent, exempt d'arbitraire, et inclusif, les citoyens, qu'ils soient pour ou contre le projet, se retrouvent devant une réponse qui ne leur donne**

**aucune prise sur l'évaluation de l'acceptabilité sociale. Les décideurs préfèrent souvent maintenir un flou pour ne pas être trop contraints dans leur décision et dans sa justification. Dans un tel contexte, nous pouvons déjà anticipé une aggravation de la cassure sociale.**

«Enfin, il ya lieu de rappeler que le gouvernement a, au cours des dernières années, adopté une série de mesures destinées à bonifier les conditions entourant le développement de l'énergie éolienne et mis à la disposition des élus et de la population, plusieurs outils permettant de mieux encadrer l'implantation des éoliennes dans les milieux récepteurs. »

**Il y a aussi lieu de rappeler que ces outils, notamment à l'usage des élus, n'ont pas été utilisés par les élus dans ce dossier. De nombreux documents en font la démonstration sans que nous n'ajoutions autre chose à ce qui a été dit ou écrit à ce jour.**

#### **MRNF - OPE, 27/11/2009**

X:\H\H1151\H1151BC\E1159\Poiri1\Bureau d'audiences publiques (BAPE)\Audiences publiques\_Parc éolien MRC de l'Érable\Question additionnelle\_BAPE\_OQ3 MRNF.doc

**En somme, malgré le fait que plusieurs imprécisions persistent autour de la notion d'acceptabilité sociale, et surtout quant aux indicateurs et aux moyens qui pourraient servir à asseoir une décision claire et vérifiable, loin de tout arbitraire, une chose par contre crève les yeux : le consensus social, pierre angulaire de l'acceptabilité sociale n'existe pas dans le projet d'Énerfin. Nous avons, à cause des vices multiples du processus nourri par les élus et le promoteur, un résultat navrant soit une fracture sociale.**

**Il n'y a pas d'acceptabilité sociale si celle-ci doit reposer sur le consensus. Il n'y a tout simplement pas de consensus.**

**Une décision autorisant le projet reviendrait à essayer, bien en vain, d'enfoncer ce projet dans la gorge d'une forte proportion de citoyens. Nous comptons donc sur le BAPE pour mettre en évidence, dans son rapport, cet état de fait. Et il y a sans doute place à mieux encadrer, dorénavant, dans d'autres projets, ce cheminement qui doit garantir aux citoyens la place centrale.**

**André Thivierge,**

